

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AP_2024_0220
Arrêté Permanent

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

POSE D'ARCEAUX À VÉLO - PORT CHANTEREYNE 50100 - CEC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27
VU l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU la demande de la Direction de la Voirie et de l'Éclairage Public de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin en date du 7 mai 2024,
Considérant qu'il convient d'assurer des possibilités de stationnement pour les vélos,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – PORT CHANTEREYNE

Autorise la pose d'arceaux à vélos selon les plans ci-joint en annexe.

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la mise en place de la signalisation par les services de la mairie de Cherbourg en Cotentin.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Pierre-François Lejeune**

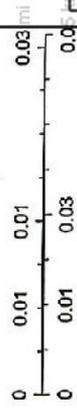


Publié le 22/05/2024

webdelib

Commune de Cherbourg-Mer-Cotentin
Communauté d'agglomération du Cotentin

1:1,128

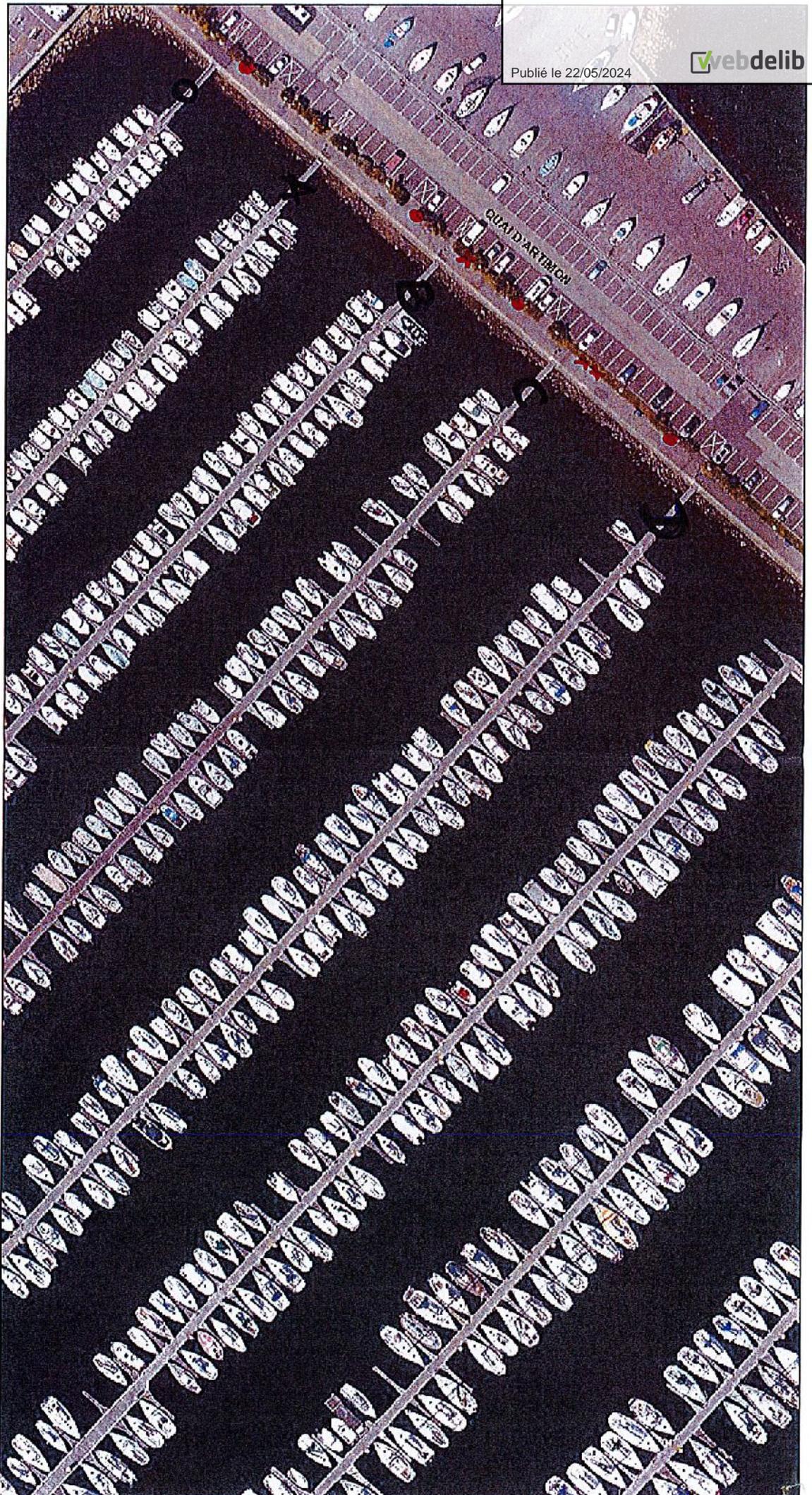


Le Cotentin

● Arceau existant → 4
 x Arceau à poser → ③.
 → à poser en parallèle de la bordure d'espace vert.

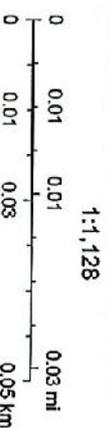
04/03/2024 15:56:35

Hameaux_lieux_dits



04/03/2024 15:56:35

Hameaux_lieux_dits



● Arceau existant → 4
x Arceau à poser → 3.
→ à poser en parallèle de la bordure d'épave vert.

④ arceaux à poser sous le porche :
- en quinconce / diagonale
- éviter de les installer devant les 2 portes des locaux associatifs

Publié le 22/05/2024

vebdelib



Quai de la Hune

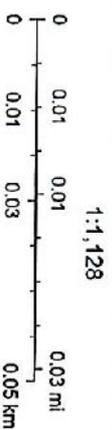


04/03/2024 10:03:22

Hameaux_lieux_dits

4 + 3 + 3 + 3 + 3 = 16 arceaux à poser.

→ à poser en parallèle de la bordure d'espace vert.



La Cotentin